

coup à se plaindre des frais auxquels ils étaient soumis pour faire remorquer les vaisseaux du pied du courant pour atteindre les lieux de déchargement. Pour mettre une fin au monopole des propriétaires des remorqueurs, la commission décida de construire un remorqueur stationnaire qui remorquait les vaisseaux au moyen d'une chaîne qui s'enroulait sur des tambours. Ce que voyant, les remorqueurs baissèrent leur tarif et la conséquence fut que les armateurs préféraient le service des remorqueurs ordinaires à celui du remorqueur stationnaire (chain tug); l'utilité de ce dernier cessa et il fut en conséquence retiré du service pour lequel il avait été construit. Ce fut pendant cette même année (1876), qu'on commença à éclairer les quais au moyen de lampes à huile de pétrole auxquelles on substitua plus tard la lumière électrique. Ce fut le 20 septembre 1876 que la commission du havre occupa pour la première fois la bâtisse qu'elle occupe actuellement.

L'année 1876 fut remarquable par la hauteur de l'eau du fleuve. Le 6 Mai, l'eau était à une moyenne de 7 pieds 5 pouces au-dessus de la moyenne de l'été, quand l'eau commença à monter, et le 17, elle avait atteint une hauteur de 28 pieds 8 pouces sur les seuils du canal Lachine et de 2 à 3 pieds et demi pardessus les quais. Pour effectuer le déchargement des navires, il avait fallu construire des échafaux le long des navires. Cet ouvrage était fait au frais de la commission qui avait dû encourir de fortes dépenses en conséquence. Le 6 Juin, l'eau avait baissé et laissé le dessus des quais à sec, mais on constatait beaucoup de dégâts qui faisaient encourir des dépenses extraordinaires à la commission. L'eau demeura très haute toute l'année. Le cri s'éleva de nouveau pour de plus amples accommodations pour les vaisseaux d'outre-mer, d'autant plus que le commerce de bois et de charbon commençait à prendre un développement extraordinaire.

En 1875, la question de l'amélioration du havre revint sur encore sur le tapis. A une assemblée tenue le 5 Mai, la Commission du Havre adopta la résolution suivante :

Considérant l'urgence de s'occuper sans délai de l'importante question des améliorations du havre sur une grande échelle afin de rencontrer les exigences créées par le creusement du chenal entre Québec et Montréal et le développement futur du commerce du pays, il est résolu de référer toute cette question à